



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N°2 DU 14 Mars 2019

*Affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Robert FORTÉ, Maire de Fontcouverte*

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze du mois Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Fontcouverte, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORTÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Mars 2019

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeudi 14 Mars 2019 à 18h30.

Présents : Robert FORTE, Stéphanie WINCKLER, Frédéric PERES, Jean-Luc BOURIGAULT, Nicole ALQUIÉ, Christian RAMOND, René LAURENT, William NAVARRO, Robert SALVO, Philippe CORTIANA.

Absent excusé : Florès ARIAS.

Absents : Julien RACAUD, Antoine LLOPIS.

Démission : Max BARTHES (27 Mars 2015)

Décédée : Michaëla RISCH le 08 Mars 2019

Secrétaire de séance : LAURENT René

*Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 mn.*

#### **I°) Délibération – vote du compte de gestion M49**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce dernier rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations inscrites en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation à l'Assemblée Délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote.

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lézignan-Corbières, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du Compte Administratif du Maire,

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
<b><u>Recettes</u></b>			
▶ Prévisions budgétaires totales	1 321 416.52	137 695.63	1 459 112.15
▶ Titres de recettes émis	211 729.17	98 561.19	310 290.36
▶ Réduction de titres		248.50	248.50
▶ Recettes nette	211 729.17	98 312.69	310 041.86
<b><u>Dépenses</u></b>			
▶ Autorisation budgétaires totales	1 321 416.52	137 695.63	335 838.90
▶ Mandats émis	238 497.72	109 551.92	137 364.54
▶ Annulations de mandats		808.25	0.00
▶ Dépenses nettes	238 497.72	108 743.67	137 364.54
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
Excédent			
Déficit	-26 768.55	-10 430.98	- 37 199.53

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité**

▶ D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

## **II °) Délibération – vote du compte de gestion M14**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce dernier rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations inscrites en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation à l'Assemblée Délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lézignan-Corbières, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du Compte Administratif du Maire,

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b><u>Recettes</u></b>			
▶ Prévisions budgétaires totales	418 653.95	574 171.82	992 825.77
▶ Titres de recettes émis	292 847.29	533 369.60	826 216.89
▶ Réduction de titres			
▶ Recettes nettes	292 847.29	533 369.60	826 216.89
<b><u>Dépenses</u></b>			
▶ Autorisation budgétaires totales	418 653.95	574 171.82	992 825.77
▶ Mandats émis	353 613.99	521 206.38	877 820.37
▶ Annulations de mandats		2 760.72	2 760.72
▶ Dépenses nettes	356 613.99	518 445.66	875 059.65
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
<b>Excédent</b>		<b>14 923.94</b>	
<b>Déficit</b>	- 63 766.70		- 48 842.76

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité**

- ▶ D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018

### **Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

## **III °) Délibération – vote du compte de gestion Lotissement les Carignans.**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce dernier rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations inscrites en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation à l'Assemblée Délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lézignan-Corbières, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du Compte Administratif du Maire,

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b><u>Recettes</u></b>			
▶ Prévisions budgétaires totales	159 526.00	186 667.00	346 193.00
▶ Titres de recettes émis	160 000.00	115 057.51	0.00
▶ Réduction de titres			0.00
▶ Recettes nettes	160 000.00	115 057.51	0.00
<b><u>Dépenses</u></b>			
▶ Autorisation budgétaires totales	186 667.00	159 526.00	346 193.00
▶ Mandats émis	27 140.84	115 930.55	143 071.39
▶ Annulations de mandats		873.04	873.04
▶ Dépenses nettes	27 140.84	115 057.51	142 198.35
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
<b>Excédent</b>	<b>132 859.16</b>	<b>0.00</b>	<b>132 859.16</b>
<b>Déficit</b>			

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité**

- ▶ D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

Après avoir voté les divers comptes de gestion, Monsieur le Maire, avant de sortir de la salle, demande à Monsieur LAURENT René, doyen du Conseil Municipal, de présider la séance pour procéder au vote du Conseil Administratif, Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur il ne peut être présent au vote.

**IV °) Délibération – vote du compte administratif M 14**

	Section In- vestissement	Section Fonctionne- ment	Total des Sections
<b><u>Recettes</u></b>			
▶ Prévisions budgétaires totales	418 653.95	574 171.82	992 825.77
▶ Titres de recettes émis	292 847.29	533 369.60	826 216.89
▶ Réduction de titres			
▶ Recettes nettes	292 847.29	533 369.60	826 216.89
<b><u>Dépenses</u></b>			
▶ Autorisation budgétaires totales	418 653.95	574 171.82	992 825.77
▶ Mandats émis	353 613.99	521 206.38	877 820.37
▶ Annulations de mandats		2 760.72	2 760.72
▶ Dépenses nettes	356 613.99	518 445.66	875 059.65
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
Excédent		<b>14 923.94</b>	
Déficit	- 63 766.70		- 48 842.76

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité**

- ▶ D'approuver le Compte administratif du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 9
- Pour : 9

**V°) Délibération - vote du compte administratif 2018 M 49**

	Section Investis- sement	Section Fonction- nement	Total des Sections
<b><u>Recettes</u></b>			
▶ Prévisions budgétaires totales	1 321 416.52	137 695.63	1 459 112.15
▶ Titres de recettes émis	211 729.17	98 561.19	310 290.36
▶ Réduction de titres		248.50	248.50
▶ Recettes nettes	211 729.17	98 312.69	310 041.86
<b><u>Dépenses</u></b>			
▶ Autorisation budgétaires totales	1 321 416.52	137 695.63	335 838.90
▶ Mandats émis	238 497.72	109 551.92	137 364.54
▶ Annulations de mandats			0.00
▶ Dépenses nettes	238 497.72	108 743.67	137 364.54
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
Excédent			
Déficit	-26 768.55	- 10 430.98	- 37 199.53

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité**

- ▶ D'approuver le Compte administratif du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 9
- Pour : 9

## VI°) Délibération – vote du compte administratif 2018 lotissement les Carignans

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b><u>Recettes</u></b>			
▶ Prévisions budgétaires totales	159 526.00	186 667.00	346 193.00
▶ Titres de recettes émis	160 000.00	115 057.51	0.00
▶ Réduction de titres			0.00
▶ Recettes nettes	160 000.00	115 057.51	0.00
<b><u>Dépenses</u></b>			
▶ Autorisation budgétaires totales	186 667.00	159 526.00	346 193.00
▶ Mandats émis	27 140.84	115 930.55	143 071.39
▶ Annulations de mandats		873.04	873.04
▶ Dépenses nettes	27 140.84	115 057.51	142 198.35
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
<b>Excédent</b>	<b>132 859.16</b>	<b>0.00</b>	<b>132 859.16</b>
<b>Déficit</b>			

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

- ▶ D'approuver le Compte administratif du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018

### **Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 9
- Pour : 9

Monsieur le Maire reprend la séance et remercie Monsieur LAURENT René.

## VII°) Délibération – Affectation du résultat M14

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

- ▶ D'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé R1068 de  
76 911.82 € sur le Budget Primitif 2019

Affectation de l'excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 de  
0 € sur le Budget Primitif 2019

### **Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

## VIII°) Délibération – Affectation du résultat M49

- ▶ D'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé R1068 de  
0 € sur le Budget Primitif 2018

Affectation de l'excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 de  
4974.55 € sur le Budget Primitif 2018

### **Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

## IX°) Délibération – Affectation résultat lotissement les Carignans

- ▶ D'affecter les résultats de la manière suivante :

**Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé R1068 de  
0 € sur le Budget Primitif 2018**

**Affectation de l'excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 de  
0 € sur le Budget Primitif 2018**

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

**X°) Délibération Du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCRLCM

**VU** la Loi n° 2015-991, du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 64 et 66 ;

**VU** la Loi n° 2018-702, du 3 août 2018 sur la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**VU** l'Instruction NOR-INTB1822718J du 28 août 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° MCDT-INTERCO-BP-2017-355-010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

**Considérant** les dispositions de l'article 64 de la Loi n°2015-991 prévoyant qu'à compter du 1er janvier 2020, les communautés de communes exerceront de manière obligatoire les compétences eau et assainissement en lieu et place des communes membres ;

**Considérant** l'article 1<sup>er</sup> de la Loi 2018-702 qui assouplit les conditions de ce transfert et prévoit que ce transfert automatique des compétences eau et assainissement peut être repoussé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 si au moins 25 % des communes, représentant plus de 20 % de la population, s'y opposent ;

**Considérant** la possibilité pour les communes membres de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois de se prononcer sur l'opportunité du transfert de cette compétence ;

**Considérant que le conseil municipal S'OPPOSE à l'unanimité au transfert à la CCRLCM de la compétence eau-assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votant : 10
- Pour : 10

**Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 46 mn**